

CHOlet[®]

agglomération

**Appel à candidatures en vue de l'occupation temporaire
et de l'exploitation économique
d'un espace Food truck au Parc des expositions de la Meilleraie
sur le domaine public de Cholet Sports Loisirs
situé à Cholet**

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Objet du présent avis :

Cholet Agglomération souhaite mettre à disposition d'un prestataire, par le biais d'une convention de sous-occupation du domaine public, un espace permettant d'accueillir un Food truck au **Parc des expositions de la Meilleraie** en vue de proposer au public et aux exposants du Carrefour de l'Orient des Métiers et de l'Entreprise se déroulant dans ce parc **du vendredi 13 novembre au samedi 14 novembre 2026**, un service de boissons non-alcoolisées, de sandwiches et de collations sucrées pendant les horaires d'ouverture suivants :

- le vendredi 13 novembre de 08 h 30 à 19 h 00,
- le samedi 14 novembre de 09 h 00 à 18 h 00.

Le présent appel à candidatures vise à informer les opérateurs économiques intéressés, de la procédure de sélection mise en œuvre par Cholet Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les critères de sélection des offres exposés ci-après permettront de garantir un égal traitement des candidats potentiels.

Description des lieux à occuper :

Cholet Agglomération mettra à disposition du prestataire un emplacement (6 m²) sur l'esplanade avec éclairage, prise électrique et fluides.



Nombre de visiteurs sur le précédent Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise les 22, 23 et 24 novembre 2024 : 52 500 personnes.

Le raccordement au réseau ainsi que la fourniture d'électricité seront pris en charge par Cholet Agglomération.

En revanche, il n'est pas prévu que Cholet Agglomération fournisse l'installation du matériel nécessaire. Celle-ci sera à la charge du prestataire, ainsi que son montage et son démontage. Le prestataire s'engage à fournir le matériel et à l'installer selon les normes en vigueur.

Le prestataire s'engagera à effectuer l'installation de son véhicule le jeudi 12 novembre 2026 entre 8 h 00 et 18 h 00.

Il est précisé qu'aucun accès pour les véhicules ne sera possible durant les deux jours du Carrefour de l'Orientation des Métiers et de l'Entreprise. L'approvisionnement devra se faire le matin à partir de 7 h 30.

Un service de gardiennage du site sera assuré pendant la période de la manifestation (du jeudi 12 au samedi 14 novembre 2026).

Activité autorisée :

Vente de boissons non-alcoolisées, de sandwiches et de collations sucrées pendant les horaires mentionnés ci-dessous.

Durée de l'occupation :

Du jeudi 12 novembre 2026 au lundi 16 novembre 2026 à 12 h 00.

Charges incombant à l'occupant :

- le candidat devra respecter les lieux et matériels qui lui sont confiés,
- le candidat gèrera en autonomie les déchets issus de l'activité de ce Food truck,
- le candidat devra respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire applicable et les obligations qui en découlent.

Redevance d'occupation :

En contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement (6 m² environ) pour les 2 jours, le prestataire assurera le versement par virement à Cholet Agglomération **d'une redevance d'occupation d'un montant de 78 € soit de 13 € / m²** conformément au tarif établi par délibération n° I-17 du 15 décembre 2025.

Date limite de réception des offres :

La date de remise des offres est fixée au **31 août 2026** par mail à l'adresse suivante :

carrefour@choletagglomeration.fr

L'objet du mail devra porter l'indication : « **RÉPONSE À L'APPEL À CANDIDATURES ESPACE RESTAURATION – CARREFOUR DE L'ORIENTATION - NE PAS OUVRIR** »

Dossier de candidature :

Les candidats doivent envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Déclaration de candidature et présentation du candidat (identité, raison ou dénomination sociale, domiciliation et coordonnées, activité),
- Document attestant de l'identité du candidat,
- Statuts, extrait k-bis ou extrait k de moins de 3 mois,
- Copie de la carte de commerce ambulant en cours de validité, le cas échéant,
- Chiffres d'affaires-bilans comptables des deux dernières années ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités financières et l'expérience du candidat,
- Liste des produits proposés et les tarifs pratiqués pour les produits proposés à la vente,
- Descriptif des moyens humains mobilisés,

et tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier.

Toute fausse déclaration entraînera la résiliation de plein droit de la convention de sous-occupation qui aurait pu être attribuée.

Les dossiers de candidature et d'offre sont constitués et déposés sous la seule responsabilité des candidats et doivent être rédigés en langue française. Les prix sont exprimés en euros TTC.

En cas d'incomplétude du dossier, Cholet Agglomération sollicitera les pièces manquantes. Le candidat aura alors 5 jours à réception de la demande pour y répondre. Passé ce délai, la candidature sera rejetée.

Les candidats seront informés de la décision de leur candidature par mail.

Analyse et attribution des offres

Le présent avis sera publié sur le site internet de la collectivité sur Cholet.fr (<https://www.cholet.fr>)

L'analyse des offres se fera sur la base des critères suivants :

- Qualité et diversité des produits alimentaires proposés avec une attention particulière sur les produits locaux et/ou bio (qualité, variété et provenance des produits (origine/labels, etc.) (45 %)
- Prix pratiqués et rapport qualité/prix (25%)
- Démarche de développement durable (circuits courts, réduction des déchets, vaisselle recyclable, gestion des déchets) (15 %),
- Expérience et références sur des manifestations comparables (10 %),
- Qualité esthétique et intégration du foodtruck dans l'événement (5 %).

Les candidats seront informés de la décision de leur candidature par mail.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, Cholet Agglomération se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une indemnisation.

Renseignements :

Service Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle (ESFP) - Fermeture estivale du 27 juillet au 14 août - Corinne SAUVARIN, Chef de service, 06 07 56 82 76, carrefour@choletagglomeration.fr

Service Achat public, Nicolas SORIN, Chef de service, 02 72 77 21 19, nsorin@choletagglomeration.fr